# Étain, caoutchouc et dollar des Détroits : la comparaison avec Genève et Hong Kong

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

## Deux monnaies, deux chemins vers la stabilité

Genève et Singapour sont parvenues à la stabilité monétaire par des voies différentes. La Suisse introduisit le franc suisse par la loi fédérale sur la monnaie de 1850 et adhéra à l'Union monétaire latine en 1865. Elle transféra ensuite le monopole d'émission des billets de 36 banques à une banque centrale unique, la Banque nationale suisse, qui ouvrit ses guichets le 20 juin 1907, notamment à Genève.[1] Les Établissements des Détroits (Straits Settlements) menèrent leur réforme monétaire au cours de la même décennie. Ils obtinrent la stabilité en arrimant leur dollar à la livre sterling et en détenant leurs réserves à Londres. La Suisse bâtit une monnaie souveraine adossée à une banque centrale, tandis que la colonie accepta une monnaie dépourvue de souveraineté monétaire.

Les deux systèmes reflétaient des positions politiques différentes. La Suisse était un État indépendant, libre de choisir son régime monétaire et, plus tard, de défendre le franc comme monnaie refuge. Les Établissements des Détroits étaient une

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

dépendance d'une puissance impériale dont ils empruntaient la monnaie. Après l'indépendance, Singapour combina les deux héritages : elle conserva la couverture extérieure intégrale de la caisse d'émission (currency board) tout en créant, avec la Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière), une institution dotée des instruments de politique monétaire qui avaient manqué à l'organe colonial. Le franc suisse et le dollar de Singapour sont aujourd'hui tous deux considérés comme des monnaies stables de petites économies ouvertes, un résultat atteint à partir de points de départ opposés.

Hong Kong offre le parallèle le plus proche. Elle abandonna l'argent en 1935 et arrima son dollar à la livre sterling, avant de revenir à une caisse d'émission fondée sur le dollar des États-Unis. Depuis le 17 octobre 1983, le dollar de Hong Kong est lié au dollar américain au taux de 7,80, et depuis mai 2005 à l'intérieur d'une bande de convertibilité de 7,75 à 7,85, les billets étant toujours émis par trois banques commerciales sous licence.[2] Hong Kong pratique donc aujourd'hui une caisse d'émission classique, alors que Singapour gère son taux de change par rapport à un panier pondéré en fonction des échanges. La partie K revient sur la concurrence entre les deux places.

## Les matières premières et l'arrivée tardive du négoce à Genève

Le contraste est plus net encore dans l'histoire des matières premières. Des maisons de commerce suisses comme Volkart, fondée à Winterthour en 1851, et André, fondée à Nyon en 1877, négociaient le coton, le café et les céréales bien avant 1945. Genève ne devint pourtant un centre du négoce mondial des matières premières qu'après l'arrivée de Cargill et de sa filiale Tradax dans les années 1950.[3] Les maisons de négoce s'installèrent à Genève en raison de ses banques, de sa neutralité et de son régime fiscal, alors que les marchandises elles-mêmes y transitaient rarement.

Le commerce des matières premières de Singapour s'est développé en sens inverse. L'étain et le caoutchouc sont arrivés en premier, physiquement, par son port, sa fonderie et ses entrepôts (godowns), puis les banques, les assureurs et les courtiers ont suivi les marchandises. Les fonctions de négoce que Genève a acquises en tant

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

que place de bureaux, Singapour les a acquises en tant que port. Cette différence marque encore les deux places. Genève demeure un centre de décisions de négoce, de financement et de contrats portant sur des marchandises qui ne touchent jamais le sol suisse. Singapour associe ce rôle à une présence physique dans le raffinage, le stockage, le soutage et le transport maritime, que la partie G examine.

## En chiffres

Découverte de l'étain à Larut : 1848, avec vingt mineurs chinois amenés de Penang. Traité de Pangkor : 20 janvier 1874. États malais fédérés (Federated Malay States) : traité de 1895, en vigueur le 1er juillet 1896. Exportations malaises d'étain à la fin du XIXe siècle : environ 52 000 tonnes métriques, soit un peu plus de la moitié de la production mondiale. Part européenne de la production malaise d'étain en 1929 : 61 %. Straits Trading Company : constituée le 8 novembre 1887 au capital de 150 000 $, fonderie de Pulau Brani à partir de 1890. Graines d'hévéa de Wickham : environ 70 000, à Kew le 15 juin 1876. Premiers plants d'hévéa à Singapour : 1877. Saignée en arête de poisson de Ridley : 1895. Superficie plantée en hévéas en Malaisie britannique : 20 000 acres en 1903, 2 260 000 acres en 1922. Part de la Malaisie britannique dans la production mondiale de caoutchouc : 50 % en 1921 (Drabble) ou 57,6 % en 1920 (Wong Lin Ken). Première vente aux enchères de caoutchouc à Singapour : 12 septembre 1911. Plan Stevenson : 1922–1928. Baisse des recettes d'exportation de la Malaisie britannique 1929–1932 : 73 %. Board of Commissioners of Currency : institué en 1897, billets à partir de 1899. Valeur en sterling du dollar des Détroits à partir de 1906 : deux shillings et quatre pence. Dollar malais : 1939. Suspension des opérations de marché de l'International Tin Council : 24 octobre 1985.[4]

## Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie D, chapitre « Radicalisme, chemins de fer et banques par actions (1846-1914) », section « La question monétaire : du franc suisse à la Banque nationale », avec ses notes : loi fédérale sur la monnaie du 7 mai 1850 ; Union monétaire latine, convention du 23

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

décembre 1865 ; ouverture des guichets de la BNS le 20 juin 1907 à Bâle, Berne, Genève, Saint-Gall et Zurich ; droit d'émission transféré des 36 banques qui le détenaient à la seule BNS. ↩

2. Wikipedia, « Hong Kong dollar » (consulté en novembre 2026) : Hong Kong « abandoned silver and introduced a crawling peg to sterling » en 1935 ; parité fixe de 16 HK$ = 1 £ à partir de 1939 ; « On 17 October 1983, the Hong Kong dollar was officially pegged to the U.S. dollar at a rate of HK$7.80 = US$1 », décrit comme un régime de caisse d'émission (currency board arrangement) ; bande de fluctuation de 1 $ US : 7,75–7,85 HK$ depuis mai 2005 ; HSBC, Bank of China et Standard Chartered émettent les billets sous licence. ↩

3. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre « Du comptoir au terminal : histoire du négoce à Genève », avec ses notes : Volkart fondée en 1851 avec des bureaux à Winterthour et à Bombay ; André & Cie fondée à Nyon en 1877 ; arrivée de Cargill et d'Alcoa vers 1950, Tradax, filiale de Cargill, devenant depuis Genève le centre de son négoce international. ↩

4. Chiffres tels qu'exposés et sourcés dans les notes ci-dessus, en particulier John H. Drabble, « The Economic History of Malaysia », EH.Net Encyclopedia, 31 juillet 2004 ; Wong Lin Ken, « Singapore: Its Growth as an Entrepot Port, 1819–1941 », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 9, n° 1, 1978, note 28 : « By 1920, Malaya was already producing 57.6% of the world output of rubber », soit plus du double des 25,4 % estimés pour l'Indonésie ; Wikipedia, « Straits dollar » et « Rubber Trade Association of Penang » (consulté en novembre 2026). ↩

## Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.